

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 22 Novembre.

Les constitutionnels ont donné au ministère le vote qu'il réclamait, avant de se retirer. Quoiqu'il n'y ait rien de bien grave dans cette concession *in extremis*, les constitutionnels auraient mieux fait de refuser toute satisfaction aux hommes qui, depuis le 16 mai, ont conduit la France à une situation pleine d'inconnu et de périls.

Les affaires sont en souffrance dans toutes les grandes cités industrielles : Il serait temps d'y aviser, en tenant compte du mouvement qui a prévalu dans les élections dernières, malgré une pression inouïe qui a dépassé tout ce qu'on avait vu en ce genre. Ce n'est pas avec la politique de résistance qu'on modérera l'esprit public et qu'on ramènera la confiance.

Se plaçant à ce point de vue, le *Moniteur universel*, organe principal du parti constitutionnel, demande à ses amis de ne pas devenir ministres. Nous pensons, dit-il, « que de toutes les combinaisons, celle à laquelle le Gouvernement devrait s'arrêter de préférence est la combinaison d'un ministère de gauche. Toute autre solution ne donnera au pays qu'un répit temporaire. La gauche ne cessera d'agiter le pays que lorsque ses représentants seront arrivés aux affaires. Et ne vaut-il pas mieux, faire l'expérience d'un gouvernement de gauche, lorsque cette expérience peut être tentée sans danger sérieux, grâce à la double garantie qui résulte, pour le parti conservateur, de la composition actuelle du Sénat et de la présence au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon ? Quel que soit le ministère qui succédera au cabinet actuel, il faut s'attendre à voir la Chambre lui créer les mêmes embarras, lui susciter les mêmes obstacles qu'elle créera et qu'elle suscitera à toute administration qui n'aura pas été choisie dans son sein. Pourquoi ne placerait-on pas la majorité dans l'obligation de prouver qu'elle est capable d'exercer ce pouvoir dont elle rend aux autres la pratique si difficile ? »

Ces paroles du *Moniteur universel* montrent clairement l'immense faute du 16 mai. L'expérience de la République se poursuivait dans le calme, et la France était incontestablement la nation la plus prospère d'Europe au milieu des préoccupations de la guerre d'Orient. Aujourd'hui, hélas ! l'aspect général des choses est bien différent. L'anarchie dans les Chambres sème l'inquiétude et l'incertitude de toutes parts, et la fin d'année s'annonce tristement. Le pays cependant a prononcé ; on ne peut pas gouverner sans lui ou contre lui, quelque grandes que soient les bonnes intentions de ceux qui veulent le diriger.

On nous écrit de Paris que le cabinet dont on élabore en ce moment la composition, arrivera avec des idées d'apaisement et de détente ; mais, s'il est pris dans les nuances de la droite pure, fut-ce dans les nuances les plus modérées, il est à craindre que son appel ne soit pas entendu de la majorité de la Cham-

bre, profondément irritée de la violence avec laquelle elle a été combattue dans les élections.

SÉNAT

Séance du 20 novembre.

M. Vandier, l'un des secrétaires, demande la parole pour une rectification importante au procès-verbal : Une erreur considérable a été commise.

M. Testelin. — Je demande la parole.

M. Vandier. — Quelque pénible que soit le fait, nous en acceptons toute la responsabilité.

Voilà les chiffres proclamés hier sur le scrutin relatif à l'ordre du jour motivé présenté par M. de Kerdrel :

Nombre de votants 281, majorité absolue 141, pour l'ordre du jour 141, contre 138.

Mais si l'on veut compter les noms de ceux qui ont pris part au vote, on trouve 151 pour au lieu de 141, et contre 129 et non 138.

Il en résulte que la majorité, au lieu d'être de 4 voix est de 22 voix. Voilà les faits, et j'avais le droit de faire cette rectification. (Approbation à droite.)

En conséquence, le scrutin a donné le résultat suivant :

Votants	281
Majorité absolue.....	141
Pour.....	151
Contre.....	129

M. Vandier donne quelques explications sur l'opération du pointage : sur l'une des feuilles de pointage, on a attribué par erreur aux bulletins bleus neuf suffrages qui appartenaient aux bulletins blancs.

Il en résulte que la différence entre les votes pour l'ordre du jour motivé et ceux contre est de 129 à 151 et non de 139 à 141.

Il y a donc 9 voix à enlever du vote contre et à reporter en faveur de l'ordre du jour motivé.

C'est donc une différence de 18 voix qui, avec les 4 voix constatées lors de la proclamation du scrutin, constitue une majorité de 22 voix.

Voilà les explications que je devais au Sénat et qui justifient la rectification que je viens d'apporter à la tribune. (A droite : très bien ! très bien !)

M. Testelin. — Comme le disait hier notre honorable président, M. Audren de Kerdrel, nous marchons de surprise en surprise, et le peuple français va décidément croire à la multiplication des pains. (Vives réclamations à droite ; plusieurs voix à droite : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président. — Ce que vient de dire l'honorable M. Testelin porte une atteinte grave à l'honneur des secrétaires, qui sont tous solidaires. (Très bien ! à droite !)

M. Vandier, secrétaire du Sénat. — Oui, je proteste au nom de tout le bureau.

Divers membres à gauche : Laissez parler.

Une voix à droite : M. Testelin a déjà trop parlé.

M. Testelin. — Mes paroles sont extrêmement claires. (Bruits divers.) Deux fois déjà des votes ont été changés. Ainsi, lors de l'élection des sénateurs, la quatrième table a trouvé 48 suffrages alors qu'il n'y en avait que 47. (Rumeurs.)

M. le président. — Je demande que M. Testelin précise ses explications et déclare nettement ce qu'il impute aux scrutateurs du Sénat. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. Testelin. — Je dis que l'on a un mode de vérifier qui est vicieux.

A droite. — Ah ! ah !

M. le président. — M. Testelin s'étant expliqué, je le prie de continuer ses observations.

M. Testelin. — Je demande que l'on prenne

des mesures pour empêcher le retour de pareilles erreurs, et nous sommes tous intéressés à ce qu'elles ne se reproduisent pas.

Une voix à droite. — Nous sommes tous d'accord à ce sujet.

M. Tolain. — Je ne sais si je me trompe, mais je trouve au *Journal officiel* 152 membres ayant voté l'ordre du jour et non 154. (Bruits divers.)

M. le président me fait observer que c'est une erreur ; si mon calcul est inexact, je n'insiste pas ; mais en vérité on commet ici assez d'erreurs pour que je puisse en risquer une.

M. Dauphin déclare que c'est par erreur qu'on l'a porté comme n'ayant pas pris part au vote ; il a voté contre l'ordre du jour présenté par M. Audren de Kerdrel.

M. Bertaud fait la même observation.

M. le président. — Toutes ces rectifications seront faites au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le service d'état-major.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 novembre.

M. Descamps est proclamé député de Lectoure à une énorme majorité, contrairement à la décision de la commission de recensement qui avait déclaré M. de Lagrange élu au scrutin de ballottage.

On commence la discussion de l'élection de M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat de M. de Fourtoul. La suite est renvoyée au lendemain.

M. Bethmont lit au nom de la majorité une déclaration portant qu'en présence des doctrines exposées par M. de Broglie, la Chambre, soucieuse de sauvegarder sa dignité, résolue de maintenir l'intégrité de ses décisions et prérogatives contre l'empiètement dont elles sont l'objet, ajourne l'élection de M. le baron Reille jusqu'à ce que la commission d'enquête ait examiné le rôle qu'a joué M. Reille dans la candidature officielle et entendu les autorités de Castres placées sous ses ordres.

L'ajournement de l'élection de M. Reille est adopté par 297 voix contre 210.

M. Marion demande ensuite le renvoi de la séance à demain.

La droite proteste.

M. Marion dit que le ministère du 16 mai a vécu. En l'absence d'un gouvernement régulier, il insiste pour le renvoi de la séance à demain.

M. Caillaux, ministre des finances, dit que le ministère est démissionnaire, mais qu'il reste aux affaires, jusqu'à ce qu'il soit remplacé. Il y a donc un gouvernement régulier.

M. Anisson-Duperron dit que la Chambre a à examiner les élections ; la présence du ministère n'est pas nécessaire dans le débat.

La Chambre décide par 233 voix contre 231, sur 464 votants que la séance est renvoyée à demain.

M. Bethmont demande à la Chambre de reprendre ses anciennes traditions et de ne pas se réunir demain mercredi, conformément aux règlements.

La chambre décide qu'il n'y aura pas de séance demain.

M. de la Rochefoucauld-Bisaccia demande si la Chambre veut continuer oui ou non le travail des validations.

La séance est levée.

Les bureaux de la Chambre ont nommé les membres de la nouvelle commission du budget de 1878.

On a réélu les 24 membres sur 33 de l'ancienne qui pouvaient être renommés par suite de la répartition des bureaux.

Voici les nominations faites :

1^{er} bureau. — Bardoux, Sadi-Carnot, Martin Nadaud.

2^e. — Allain-Targé, Alfred Tallon, Martin Feuillée.

3^e. — Cochery, Langlois, Wilson.

- 4^e. — Floquet, Parent, Germain.
- 5^e. — Gambetta, Guichard, Guyot.
- 6^e. — Tirard, Dréo, Jacques.
- 7^e. — Varambon, Merlin, Blandin.
- 8^e. — Jules Ferry, Boyssset, Richard Waddington.
- 9^e. — Bethmont, Girerd, Spuller.
- 10^e. — Devès, Le Cesne, Edouard Millaud.
- 11^e. — Senard, Menier, Liouville.

Dans tous les bureaux, le vote a eu lieu sans discussion.

La droite a demandé dans certains bureaux si la majorité voterait immédiatement les quatre contributions directes ; on a notamment posé cette question, dans le cinquième bureau, à M. Gambetta.

M. Gambetta a répondu, comme tous les autres membres de la gauche, que la commission examinerait et proposerait ses résolutions à la Chambre qui statuerait en s'inspirant des circonstances.

Les neuf membres nouveaux qui figurent dans la commission sont MM. Germain, Menier, Blandin, Merlin, Senard, Boyssset, Liouville, Ferry et Richard Waddington.

Dans le 4^e bureau de la Chambre, M. Germain, interpellé par MM. Baragnon et Janvier de la Motte, a refusé de répondre sur la question de savoir ce que ferait la majorité pour le vote du budget.

Il a dit qu'avant de le questionner M. Baragnon devrait dire lui-même quel ministère serait sur les bancs de la Chambre.

Jusqu'à M. Germain n'a pas à répondre, le budget étant, selon lui, la seule arme qui permette à la Chambre d'influer sur la politique gouvernementale.

On s'attend aujourd'hui à un incident important, qui serait provoqué à la Chambre par le comité des gauches d'accord avec la commission d'enquête.

Cette dernière garde le secret le plus absolu sur ses délibérations.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

Si le Sénat n'a pas compris la gravité de la résolution qu'il vient de prendre en votant à 22 voix de majorité l'ordre du jour de M. Audren de Kerdrel, ce ne sont pourtant ni les conseils, ni les avertissements qui lui ont manqué. M. Laboulaye a prononcé un discours qui est un véritable chef-d'œuvre d'argumentation juridique et politique, et M. Dufaure a développé, avec la vigueur et la précision ordinaire de son langage, l'interruption indignée qui lui était échappée dans la séance de samedi dernier. Mais il était dit que les constitutionnels du Sénat, ces anciens défenseurs des libertés publiques devenus les émules des bonapartistes, resteraient sourds à la voix des orateurs les plus modérés, des hommes dont ils se sont vantés cent fois d'être les amis et les disciples ! Oublieux d'un passé qui faisait toute leur gloire, ils obéissent aujourd'hui à nous ne savons quelles injonctions contre lesquelles le raisonnement est aussi impuissant que le patriotisme. M. Laboulaye leur a fait remarquer en vain que le pays avait les yeux sur eux. Hélas ! le pays n'a plus à compter que sur lui-même et sur la fermeté des députés auxquels il a donné le mandat de faire respecter ses droits.

Après les beaux discours de MM. Laboulaye et Dufaure, il serait superflu d'insister sur la

parfaite légalité des résolutions votées par la Chambre. M. le duc de Broglie, reprenant le singulier sophisme qu'il avait développé la semaine dernière, a essayé de prouver que la nomination d'une commission d'enquête constituait un double empiétement sur les attributions du pouvoir judiciaire et sur celles du Sénat. Une pareille théorie, si elle était admise, serait la plus scandaleuse négation des idées de justice et de moralité. La Chambre des Députés, ayant le droit de mettre les ministres en accusation, a le devoir de ne prendre une mesure de ce genre qu'après avoir procédé à toutes les recherches nécessaires pour éclairer sa conscience. Or, comment veut-on qu'elle fasse ses recherches si ce n'est en procédant à une enquête? Le gouvernement peut, à la vérité, interdire à ses agents de se présenter devant les commissaires, il en a le droit légal; mais qui ne voit qu'en agissant ainsi il commet un acte de haute inconvenance, et qu'au lieu de garantir sa dignité il la compromet de la manière la plus grave? « Je n'ai pas l'honneur d'être ministre, a dit M. Laboulaye; mais, si je l'étais, je tiendrais une autre conduite, je dirais à mes fonctionnaires: On accuse les agents du gouvernement; qu'ils viennent attester la loyauté des élections! » C'est ainsi qu'agirait tout gouvernement sûr de sa propre innocence, et nous ajouterons tout gouvernement doué de quelque prudence; car si on refusait à la Chambre les moyens de recueillir les renseignements dont elle a besoin, il lui serait facile de vaincre des résistances maladroites en mettant sans plus tarder les ministres en accusation.

Le Sénat s'est séparé violemment, injustement, sans motif, sans prétexte, par une faiblesse coupable ou par une passion irréfléchie, de la Chambre des députés. Tel est le résultat de son vote. Qu'il le veuille ou non, il a ouvert le conflit, il a engagé le combat, il a provoqué une lutte dans laquelle il sera nécessairement vaincu et dont toute la responsabilité retombera sur lui. Depuis sa réunion, la Chambre avait montré une extrême sagesse. Ses adversaires avaient annoncé qu'elle invaliderait en masse les candidats officiels (elle a validé tous ceux dont l'élection n'était point entachée de fraudes considérables); qu'elle refuserait le budget (elle a décidé qu'une commission serait chargée de le préparer); qu'elle mettrait brusquement les ministres en accusation (elle s'est contentée de soumettre leurs actes électoraux à l'examen d'une commission d'enquête). Nous le demandons à tout homme de bonne foi: après les excès odieux auxquels s'étaient livrés les ministres du 16 mai, pouvait-on s'attendre à tant de modération, à tant de longanimité de la part d'une majorité irritée; blessée dans son honneur et dans ses droits, calomniée, diffamée de mille manières, soumise pendant de longs mois aux épreuves les plus cruelles et les moins méritées? La Chambre a dépassé jusqu'ici toutes les espérances. On l'avait accusée d'avance de préparer la destruction du Sénat: elle a proclamé, par la voix de son plus grand orateur, qu'elle était décidée non seulement à respecter, mais encore à défendre les droits de sa rivale. Elle s'avancait vers la haute Assemblée avec des paroles de paix lorsqu'elle a reçu en pleine poitrine une décharge imprévue. Nous ne qualifierons pas ce genre de surprise, mais le pays le fera à notre place.

Constitutionnel

Le Sénat se serre autour du maréchal; de son ministère actuel, il n'a ni souci ni regret. Il ne prend pas sur lui de justifier, excuser, atténuer ses actes; il ne se risque pas davantage à l'inviter à détenir plus longtemps le pouvoir.

Nous n'avons, pour notre compte, aucune raison d'être mécontents. Les dangers que notre pessimisme redoutait sont écartés.

Nous n'étions que trop portés à craindre deux choses: 1° des blessures, des atteintes, tout au moins des égratignures impolitiques, imprudentes, inconstitutionnelles faites à la Chambre des députés; 2° Une identification, souverainement inconsidérée et illégale, du Maréchal avec son ministère qui rêvait de se sauver en le perdant.

Eh bien! il n'a été émis aucune parole qui fût de nature à piquer légitimement la suscep-

tibilité de la Chambre basse; et le Maréchal, intact, inébranlé, respecté de tous, est placé de nouveau au-dessus des partis.

Le ministère qui traînait le boulet du 16 mai cède la place à des hommes nouveaux.

C'est l'émancipation de la délivrance du Maréchal. Au nom du ciel, qu'on le sente et qu'on le sache bien à l'Élysée!

Seul, le Maréchal à la sympathie, l'appui, le concours, le bon vouloir de tout le monde, à part quelques énergumènes. Mettons qu'il y ait dans la Chambre cinquante députés qui soient épris du songe révolutionnaire de renverser le Maréchal, c'est bien le tout.

Pourquoi ne pas l'abandonner au courant des sympathies parlementaires et populaires?

République française

Voilà l'ordre du jour voté. Qu'on nous dise quel est le pouvoir qui en soit fortifié, quelle est la parcelle d'autorité subsistant dans ce pays, qui ne s'en trouve pas atteinte. Que les infatigables coureurs de conflits, que les pêcheurs en eau trouble, que les hommes qui ont juré d'entrer *per fas et nefas*, l'établissement régulier et le développement pacifique des institutions républicaines, que les hommes de passion dont les espérances ne peuvent plus se réaliser qu'au prix d'une catastrophe nationale, que ceux-là se félicitent, qu'ils voient un encouragement, un répit tout au moins, dans le vote: ils en ont le droit. Est-ce donc que ces hommes-là sont en majorité dans le Sénat? Non, assurément; eh bien! que les autres examinent leur ouvrage, et qu'ils méditent sur les conséquences probables et prochaines de leur faiblesse.

Temps.

Des trois scrutins, il résulte que les constitutionnels ont voté avec la droite. Il faut également noter que ni dans le discours de M. de Kerdrel ni dans l'ordre du jour motivé, il ne se trouve un seul mot en faveur du cabinet Broglie-Fourton.

Le *Journal officiel* annonce que le cabinet est démissionnaire.

Ainsi voilà des ministres qui s'en vont sur un ordre du jour qu'ils ont sollicité et obtenu, mais dont ils abandonnent l'exécution à d'autres ministres encore ignorés. Le cabinet du 18 mai a tenté un effort suprême, il a invoqué des engagements pris, menacé d'une crise de gouvernement, préparé le plus redoutable conflit de pouvoirs, et tout cela pour disparaître le lendemain. Il ne suffit pas à M. de Broglie d'avoir fait du mal à son pays, il oblige ses successeurs à poursuivre cette œuvre néfaste; le ministère de combat est mort, mais son programme vit encore; nous savons bien que le centre droit constitutionnel n'a jamais eu de noirs desseins: on l'a fait marcher en lui disant qu'il s'agissait de sauver le maréchal comme on a fait marcher le Maréchal en lui garantissant l'appui du Sénat; on a trompé et trahi le chef de l'Etat et le groupe constitutionnel l'un par l'autre; mais, en politique, les intentions ne comptent pas, et il ne dépend de personne que le vote ne soit une déclaration de guerre contre la représentation nationale et le pays.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

A l'occasion de la St^e Cécile, dimanche prochain, 25 novembre, la musique du 7^{me} de ligne et l'orphéon de Cahors, se feront entendre, à la messe de 11 heures, dans l'église de la paroisse St-Barthélemy. — On fera une quête.

M. l'abbé Joseph Labrunie, ancien curé retiré, ayant eu le malheur de perdre dernièrement une partie de ses facultés intellectuelles par suite d'une attaque de paralysie, sortit hier 21 novembre, tout seul, pour se rendre à sa vigne. Cette nuit on a trouvé son corps dans le Lot, non loin de l'endroit qu'il habitait quai Port-Bullier, et ce matin à six heures, on a apporté son chapeau qui a été trouvé sur le bord de la rivière, non loin du bureau d'octroi de la route de Laroque-des-Arcs.

LE PHYLLOXERA ET LES VIGNES AMÉRICAINES DANS LE LOT

(Suite et fin).

Passons maintenant à la qualité du vin. Il y en a, nous en convenons, de détestables, comme il y a des plants non résistants, mais il s'en trouve aussi de bons et qui peuvent soutenir la comparaison avec nos vins ordinaires. Nous en avons goûté de plusieurs provenances et nous pouvons affirmer que le *jacquez* peut donner des vins comparables à ceux de notre auxerrois, sous le rapport de la couleur et de la vinosité. Mais comme notre opinion peut être suspecte, nous dirons que dans les derniers concours régionaux du Midi, tenus à Valence et à Montpellier, les vins américains l'ont emporté sur un grand nombre d'échantillons de vins français et ont obtenu la médaille d'or. Ce fait en dit plus que tous les raisonnements et nous pensons qu'il est inutile d'y rien ajouter.

Il est donc prouvé que l'on peut faire de bon vin et même de très-bon vin avec les cépages d'Amérique: mais si l'on veut conserver nos variétés ainsi que nos grands crus, on aura toujours la ressource du greffage. M. Pagès Duport ne veut pas plus de la greffe que de la culture directe et à ce propos il fait plusieurs citations dans lesquelles cette opération est traitée de « théorie spéculative » « de conception malheureuse qui ne sera plus bientôt qu'une légende. » Nous continuerons de répondre à ces assertions vagues par des faits précis. La greffe est si peu une théorie spéculative qu'elle est employée dans le Midi de temps immémorial pour changer la nature des cépages. Dans nos contrées même, tout le monde dit que c'est une opération facile et qui donne d'excellents résultats. Serait-ce par hasard parce que nos vignes ne sont pas de la même famille que celles d'Amérique qu'on suppose que la greffe ne réussira pas? Mais l'observation a déjà prononcé contre cette doctrine. On a acquis aujourd'hui la certitude que les cépages du Nouveau et de l'Ancien Monde prennent parfaitement les uns sur les autres; et c'était là toute la difficulté; car on sait depuis longtemps en arboriculture que la greffe ne modifie en aucune façon les qualités propres de chaque espèce. L'opération est même si facile que l'on réussit très-bien en greffant sur de simples sarments, ce qui est d'un grand avantage pour gagner du temps. Nous pouvons parler à ce sujet par expérience. Nous possédons depuis 14 ans une souche américaine d'York's Madeira dans une collection de divers plants français et étrangers que nous créâmes au début de nos études viticoles. En présence de l'approche du phylloxera, nous nous sommes livrés sur ce cépage à diverses expériences et en particulier à la greffe-bouture de l'auxerrois sur le sarment américain. Nous avons réussi dans la proportion de 89 pour cent, c'est-à-dire mieux même que pour une plantation ordinaire. Ce fait prouve donc qu'il n'y a aucune antipathie entre ces divers cépages et que la greffe n'est pas seulement un procédé théorique possible, mais encore d'une application facile et pratique.

Reste une dernière objection. Les plants américains sont des foyers permanents de maladie, ils constituent par suite une espèce de phylloxériculture. Mais je le demande franchement: quelle différence y a-t-il à ce point de vue entre un cep français phylloxéré et un cep étranger? Est-ce que le premier, comme le second, n'est pas un foyer de contagion pour ses voisins et n'envoie-t-il pas également tout à l'entour de nombreuses colonies de phylloxeras ailés? Mais, dira-t-on, le plant français ne tardera pas à succomber, tandis que le plant américain continuera à vivre sans donner des signes d'invasion phylloxérique et par conséquent à infester librement toute la contrée. Ainsi, tout à l'heure, on ne voulait pas que le plant américain fut résistants, et maintenant on lui fait un crime de cette résistance, parce qu'elle entretiendra le mal. Je ne chercherai pas à faire ressortir plus longtemps cette inconséquence: mais il y en a une autre que je ne puis pas non plus laisser passer. M. Pagès Duport espère qu'on trouvera des plants français résistants et il cite à ce sujet M. Laliman qui a remarqué que, dans ses vignes, certaines variétés font encore bonne contenance pendant que d'autres succombent. Mais au lieu de se féliciter de ce résultat, M. Pagès Duport devrait au contraire en gémir, car ne voit-il pas que si par malheur quelques-unes de nos espèces se montrent résistantes, elles deviendront, comme les cépages américains, des centres d'infection et qu'elles feront également de la phylloxériculture. Il faudra donc les détruire sans pitié comme leurs frères d'outre-mer.

Mais l'analogie n'est pas complète, me répondra-t-on peut-être, car les plants américains ont des pucerons non-seulement sur les racines, mais encore sur les feuilles, et ils infesteront le pays beaucoup plus que les plants indigènes. Rétablisons d'abord les faits avant de réfuter l'objection. S'il y a des cépages américains qui portent des galles phylloxériques sur leurs feuilles, il y en a aussi qui n'en ont que peu ou point, tandis que nous avons des plants français qui en sont couverts. Ainsi cet argument n'a pas à un point de vue général la portée que l'on croit. Mais j'admets pour un moment que les cépages exotiques ont plus de phylloxeras gallicoles que les nôtres.

Pour qu'ils constituassent un foyer d'infection plus dangereux, il faudrait prouver qu'avec ses phylloxeras radicales, chaque souche possède un nombre de pucerons bien supérieur à celui de nos cépages. Or c'est le contraire qui a lieu. M. Millardet, professeur à la Faculté de Bordeaux, en examinant l'enclos de M. Laliman qui est phylloxéré depuis plus de dix ans, n'a trouvé de pucerons sur le *vitis solonis* qu'après être arrivé à la neuvième souche, et sur le *York's Madeira* que lorsqu'il a été à la cinquième.

M. Pagès Duport semble croire enfin que le phylloxera pourra bien passer comme l'oïdium, la maladie des pommes de terre, etc. Malheureusement il n'y a aucune analogie entre ces diverses maladies. L'une est le résultat d'un animal, les autres sont occasionnées par de petits champignons et on comprend facilement que ces végétaux microscopiques dont l'existence est annuelle soient plutôt détruits par les intempéries que le phylloxera qui, vivant sous terre, en est complètement à l'abri. Rien n'annonce du reste encore cette dégénérescence, et M. Marès, l'un des plus chauds partisans des insecticides, écrivait dernièrement à l'Académie des sciences que « les vignes du Midi périssaient en masse et qu'il ne resterait bientôt plus rien de ces immenses vignobles de l'Hérault. » Du reste est-il sage de compter sur une éventualité aussi hypothétique et ne vaut-il pas mieux lutter, comme si le phylloxera ne devait plus disparaître?

Après avoir combattu les plants américains et demandé à l'autorité d'en défendre avec soin l'importation, M. Pagès-Duport ne pouvait pas se dispenser de vous dire ce qu'il y avait à faire. Il nous annonce qu'il parlera, dans un prochain article, des insecticides et des découvertes que la science a faites dans ce domaine. Nous sommes convaincu qu'il exposerait avec son talent et sa clarté ordinaires l'état actuel de la question; mais nous prenons la liberté de lui recommander de nous dire ce que coûtent les traitements qu'il nous proposera. C'est là que nous l'attendons, parce que c'est là que se trouve jusqu'ici la condamnation des insecticides.

A notre tour nous dirons pour terminer et sous forme de conclusion:

Qu'on ne peut introduire des boutures américaines sans danger;

Qu'il est aujourd'hui hors de doute que certaines vignes américaines résistent au phylloxera;

Que quelques-unes donnent d'excellent vin, et que la plupart se prêtent admirablement à la greffe de nos variétés;

Que, par conséquent, en présence de la dissémination rapide du phylloxera dans le département, la prohibition des cépages du Nouveau monde ne peut plus qu'être nuisible à notre viticulture, et qu'il est urgent de la faire cesser;

Que les insecticides ne peuvent actuellement être employés avec quelque avantage que tout à fait au début de l'invasion, et quand les foyers sont rares et circonscrits;

Mais que, lorsque le mal s'est étendu au point que la récolte ne peut plus payer les frais du traitement, le meilleur moyen de salut est de profiter au plus vite des derniers jours de vigueur de nos vignes pour greffer sur elles soit directement, soit par l'intermédiaire de provins des plants américains qui, prenant alors un rapide développement, permettront ensuite de regarnir promptement le vignoble par le couchage des sarments. On arrivera ainsi à remplacer peu à peu et sans beaucoup de frais nos regrettables cépages, au fur et à mesure de leur disparition, par des vignes résistantes, et, en maintenant notre production vinicole dans une certaine mesure, on empêchera le désastre d'atteindre ses dernières limites.

D^r E. REY,

Secrétaire de la Société agricole et industrielle du Lot.

On écrit de Montcuq:

Des désordres qui auraient pu avoir une extrême gravité ont eu lieu à Montcuq, dimanche, à l'occasion de la plantation d'un Mai à M. Saux, récemment élu conseiller général.

Il ne convient pas de rappeler les faits scandaleux qui se sont produits; car, certainement une enquête à ce sujet sera ouverte par la justice et nous ne voulons anticiper en rien sur ses investigations.

Disons tout simplement que quelques énergumènes, conduits par un chef de bande, ont provoqué une partie de la population, engagé une rixe et que quelques citoyens ont été menacés avec des armes à feu.

La gendarmerie a dû intervenir.

Le conseil municipal de Périgueux vient de décider qu'un kiosque destiné à la musique militaire serait placé dans l'allée principale de Tourny.

Ce kiosque représente au plan, un octogone régulier circonscrit, ayant 9 mètres de diamètre; le plancher, à 75 centimètres du sol, reposerait sur les bases de huit colonnes en fonte, qui s'élèveraient à 6 mètres au-dessus du sol jusqu'au toit. Ce toit, orné d'un lambrequin, se

BULLETIN VINICOLE

Paris, 20 novembre.

Vins. — Les affaires qui semblaient s'être quelque peu réveillées la semaine précédente sont redevenues tellement calmes par suite de la situation politique qu'acheteurs et vendeurs préfèrent attendre que d'opérer la plus petite affaire dans les conditions actuelles. Constatons cependant que la crise n'atteint que les vins ordinaires de la grande consommation, car dans la Gironde et les départements limitrophes et en Bourgogne la spéculation a placé ses capitaux dans des achats de vins fins qui semblent avoir de l'avenir. La situation commerciale dans tout le Midi n'a pas changé, chacun se tient sur l'expectative, malgré ce temps d'arrêt, les cours se maintiennent. Les Pyrénées-Orientales cependant font exception, car on signale quelques achats importants faits par des maisons de Bordeaux, en vins supérieurs qui ont été payés 400 fr. le tonneau rendu en gare de Brienne. A Bercy, le marché manque d'animation, il ne se traite que des affaires de réassortiment. Les vins vieux continuent à être tenus avec fermeté. Les arrivages par eau et par chemin de fer sont de peu d'importance, on reçoit de petites parties à la fois, à titre d'échantillons. Les petits vins de la dernière récolte, malgré les prix peu élevés, sont délaissés par le peu de sécurité qu'ils offrent comme conservation.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Paris, 21 nov.

La France publie le texte de deux circulaires identiques du ministre du commerce et du ministre des finances, datées du 18 novembre. Elles portent que la Chambre ayant décidé qu'il serait procédé à une enquête parlementaire, cette résolution ne saurait obliger à aucun titre les agents de l'autorité publique, ni même les simples citoyens. Le gouvernement ne croit donc pas pouvoir y participer. Les ministres invitent donc les fonctionnaires à ne pas communiquer avec les membres de la commission d'enquête, à ne leur fournir ni pièces, ni renseignements, à ne mettre aucun local à leur disposition, à ne leur prêter aucun concours, ni directement, ni indirectement.

La République française constatant que le pouvoir budgétaire est la seule sanction dont les assemblées législatives disposent sous le régime parlementaire, dit qu'en face des prétentions du Sénat et du refus du président de la République de s'adresser aux hommes auxquels la nation a signifié l'intention de remettre la marche des affaires, la Chambre des députés a le devoir tout tracé : celui de refuser le budget tant qu'on ne

changera pas de politique. Point de budget tant que la majorité n'aura pas de ministère auquel elle puisse accorder sa confiance. Point de budget tant que le président de la République n'aura pas obéi à l'arrêt du suffrage universel.

Paris, 21 nov., soir.

La commission du budget a procédé à la réélection de son bureau.

Ont été élus :

MM. Gambetta, président, par 32 voix et un bulletin blanc; Guichard et Cochery, vice-présidents.

Millaut, Devès, Liouville, Waddington, secrétaires.

Voici le discours qu'a prononcé M. Gambetta en prenant le fauteuil de la présidence :

« Messieurs,

Je sens très-vivement la reconnaissance que je vous dois pour la nouvelle nomination dont vous venez de m'honorer; mais je sens en même temps qu'aujourd'hui une gravité spéciale s'attache à l'exercice de ces fonctions.

Cette gravité ne peut être comparable qu'au caractère exceptionnel de la crise que la France traverse. La commission du budget que nous remplaçons avait toujours eu le plus grand soin de se tenir en dehors des préoccupations de la politique.

Elle se maintenait dans l'étude approfondie des affaires de l'Etat. Sa carrière a été malheureusement trop courte, et en m'exprimant ainsi, je ne fais que ratifier le jugement porté par le pays.

Elle a fait preuve de prudence, de modération et de sagesse dans l'étude des abus que peut renfermer le mécanisme si complexe du budget. Jamais elle n'a donné raison aux craintes chimériques que l'on a baptisées du nom de péril social.

Elle est toujours restée à la hauteur de sa tâche, et si elle n'a pas poussé plus avant ses études, c'est à la politique qu'il faut en faire remonter la responsabilité. Lorsque la commission s'est séparée en mai 1877, les travaux avaient été énergiquement poussés. Tous les rapports étaient déposés.

D'accord avec le cabinet qui avait notre concours, avec le ministre des finances qui s'était mis en mesure, nous pouvions ouvrir devant la Chambre la discussion du budget; nous pouvions proposer le dégrèvement de l'impôt sur la petite vitesse, la suppression de la surtaxe sur les savons.

Nous avions déjà fait agréer un rapport sur la réforme postale, nous avions augmenté sérieusement le solde des officiers de notre armée, et posé le principe d'une unification vers laquelle nous ne cesserons de tendre.

Nous avons essayé d'augmenter le contingent nécessaire pour assurer aux soldats dans la caserne et à l'hospice des conditions plus salubres.

Une politique néfaste nous a interrompus au détriment des intérêts du pays, et je puis dire de la civilisation elle-même. C'est un désordre qui a été causé dans la marche générale des affaires. Aujourd'hui que nous sommes de retour, nous pouvons faire justice des calomnies qui ont été dirigées contre nous.

Armés de l'arrêt de la souveraineté nationale que nous avons à faire prévaloir, nous nous maintiendrons dans la plus stricte légalité et nous nous efforcerons d'y retenir tous ceux qui voudraient s'en écarter.

Dans l'examen du nouveau budget nous aurons à tenir compte des deux considérations suivantes : et d'abord il n'a pas été tenu compte des travaux et des décisions antérieures de l'ancienne commission.

Nous aurons à faire ressortir la puérilité des nouvelles propositions qui nous sont présentées en même temps que l'incapacité des hommes qui ont saisi le pouvoir au 16 mai.

En second lieu, nous aurons à examiner la série de crédits supplémentaires et extraordinaires qui ont été ouverts en l'absence des Chambres.

Il y aura un examen détaillé à faire de ces mesures que tant de bons esprits dans la presse ont considérées comme absolument illégales.

En résumé, le budget est prêt; les services publics sont assurés, les travaux sont en état; la France sait ce qu'elle doit faire et elle le fera. Reste à savoir ce que le gouvernement doit au pays.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 22 nov., 3 h., soir.

Les bruits les plus divers continuent de circuler sur la composition du nouveau cabinet. Rien n'est fait encore et tenez pour prématurées toutes les listes qui vous passeront sous les yeux. Il paraît peu probable que le Journal officiel contienne avant demain les noms des nouveaux ministres.

M. le duc de Broglie a quitté hier soir le ministère de la justice.

M. le duc Decazes a, de son côté, quitté le quai d'Orsay.

Paris, 22 novembre, 5 h. soir.

Les négociations pour la formation du nouveau ministère ne sont pas terminées.

On croit qu'elles aboutiront ce soir.

Seuls noms considérés comme certains : Pouyer-Quertier, Batbie, de Banneville.

Bourse de Paris.

Cours du 22 Novembre.

Rente 3 p. %..... 71.57 1/2
— 4 1/2 p. %..... 99.73
— 5 p. %..... 106.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 nov	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.070 »	3.070 »
Crédit foncier.....	645 »	645 »
Orléans-Actions.....	1.048 75	1.047 50
Orléans-Obligations.....	337 »	336 »
Suez.....	697 50	700 »
Italien 5 %.....	72 35	72 10

composerait de huit sections formant une pyramide surbaissée. Une balustrade légère limiterait le plancher, et les colonnes, pouvant recevoir les appliques, seraient surmontées de lanternes pour l'éclairage.

Cette construction, entièrement métallique, n'aurait que le plancher en bois, pour mieux satisfaire aux conditions de l'acoustique.

Les colonnes devraient être boulonnées sur des dés en pierre, et les assemblages étudiés de telle sorte que le kiosque pût être déplacé à volonté.

Le prix de ce kiosque est de 8,000 fr., payable en deux annuités.

Nous lisons dans la Province :

Jendredi, vers midi et demi, un incendie considérable s'est manifesté dans l'usine de MM. Poisson, Cazalis et C^e, qui exploitent une stéarinerie avec savonnerie et fabrique de chandelles dans des immeubles appartenant à M. Rouille, et situés, rue des Angostins, 18, rue David Gradis, 6, 8 et 10 et rue Bigot, à Bordeaux.

Le feu s'est déclaré au premier étage dans le local qui contenait l'appareil et des cuves à acide gras, et où se trouvaient aussi un certain nombre de bonbonnes pleines d'acide sulfurique.

L'incendie a pris brusquement le plus grand développement, et, en quelques minutes, l'usine entière était embrasée. On ne peut attribuer à ce sinistre une cause précise; on est réduit à penser qu'il s'agit d'un cas de combustion spontanée occasionnée par l'acide gras.

Parmi les premières personnes de l'usine qui sont venues se joindre au maître et aux ouvriers de l'établissement et qui ont prêté efficacement leur concours, on a remarqué MM. Chevalier, Branderburg et Dumoulin, adjoints au maire.

On a remarqué aussi le zèle et le dévouement de M. Dupeyrat, chef de division à la mairie, et du sieur Noël, appariteur du 8^e arrondissement; celui-ci a, non sans danger et au plus fort de l'incendie, coupé les tuyaux à gaz qui faisaient craindre une explosion. On signale le sieur Larget, agent des postes, et le sergent de ville Daurreillan.

Vers deux heures, on était maître du feu; mais ce n'est que dans la soirée que l'incendie a pu être complètement éteint.

Les pertes sont considérables, et on les évalue à 627,110 fr.

MAIRIE DE CAHORS. — Vente de fumiers.

Le Maire de la ville de Cahors, à l'honneur de prévenir le Public, qu'il sera procédé à la vente de gré à gré, des fumiers provenant de l'enlèvement des boues de la ville. Cette vente aura lieu le samedi, 1^{er} décembre, à deux heures de l'après-midi, sur le Quai du Patin-quat.

Pour la chronique locale : A. Layou.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

22 novembre 1877. (73)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONÉ.

Première partie.

XVII

LE SECRET DE LOPÈS

— La honte, c'est vous qui l'a lui avez faite, et je n'y peux rien; mais je suis l'interprète autorisé du docteur Franck, et sur la fortune de son père que vous aurez à lui restituer, une large part sera faite à votre enfant qui se trouvera ainsi à l'abri de toute atteinte de la misère.

M. de Compans leva à ces mots un regard attendri vers le ciel; dans un premier mouvement de reconnaissance, il voulut même prendre les mains de son interlocuteur, mais ce dernier se détourna avec vivacité.

Le banquier poussa un soupir, et s'adressant aussitôt au procureur du roi :

Reproduction interdite.

— Je suis prêt, monsieur, lui dit-il...

Le magistrat fit signe à un valet de faire avancer sa voiture, et quand tout fut prêt pour le départ, il fit passer devant lui le banquier, pendant que lui-même allait à Lopès et à Franck.

— Messieurs, leur dit-il, je vous attendrai demain à mon cabinet.

— Nous y serons l... répondit Lopès. Et quelques instants après, il s'éloignait emportant avec lui le malheureux banquier et Pascal.

Quand ils se trouvèrent seuls, Lopès pour la première fois, s'aperçut que Fernande avait disparu.

— Pauvre fille! dit-il, nous n'avons plus besoin d'elle, et elle s'est soustraite à notre reconnaissance.

— Eh! n'importe! s'écria Franck, nous la reverrons, n'est-ce pas?

— Je l'espère bien...

— Moi, qui ai pu un instant la soupçonner!

— Et maintenant?

— Maintenant, il me semble que je serais le plus malheureux des hommes, si je ne la revoyais pas.

— Mais nous la reverrons, mon ami, je vous le promets.

Et les deux amis s'éloignèrent à leur tour; le silence et l'ombre ne tardèrent pas à envelopper de nouveau cette fatale demeure que le crime semblait avoir marqué d'un sceau ineffaçable.

EPILOGUE

Vers la fin de juillet de l'année 1879, une chaise de poste, lancée au galop de quatre chevaux vigoureux, vint s'arrêter devant la principale auberge de Juyon, gros bourg de la basse Bretagne, dans le département des Côtes-du-Nord.

Il pouvait être dix heures du soir. Les garçons d'écurie entourèrent aussitôt la voiture, dételèrent les chevaux et amenèrent de nouvelles bêtes fraîches, qui se mirent à piaffer en attendant le signal du départ.

Dans la chaise poste il y avait deux personnes, deux hommes.

L'un âgé d'un peu plus de cinquante ans, l'autre qui en avait à peu près trente.

Dès que la voiture s'était arrêtée, l'un des deux hommes avait sauté lestement à terre, et était entré dans l'auberge; son compagnon n'avait pas bougé et était resté allongé, à moitié endormi, sur les coussins.

Le plus âgé des voyageurs s'était fait servir un verre de madère et quelques biscuits, et cette satisfaction donnée à son estomac, il avait demandé à parler au postillon qui devait le conduire à la poste prochaine.

Le postillon n'avait pas tardé à se rendre à cette invitation, et quelques minutes après, un colloque singulier s'établissait

dans un coin de la salle entre le postillon et le voyageur.

— Comment te nommes-tu, dit ce dernier.

— Yvon, répondit le postillon.

— Et tu connais ton métier?

— Voilà vingt-cinq ans que je conduis.

— Je veux dire si tu es habile.

— Ah! je ne crains personne.

— C'est ce qu'il me faut.

Le postillon haussa les épaules.

— Du reste, ajouta-t-il, la route n'est pas difficile jusqu'à la poste prochaine, c'est droit et uni comme ma main, et un enfant conduirait.

— Vraiment? fit l'étranger.

— C'est comme je le dis.

— Tant pis!

— Comment?

— J'avais un service à te demander.

— Eh bien?...

— Eh bien! j'hésite maintenant.

— Pourquoi?

— Parce que la route est unie.

Le postillon roussa un gros rire qui voulait être spirituel.

— N'est-ce pas assez!

— Au fait, c'est selon, bourgeois.

— Ah? ah! tu trouves.

— Dame!...

— La chose n'est pas difficile cependant.

— De quoi s'agit-il!

Le voyageur réfléchit un moment.

— Ecoute... reprit-il aussitôt, tu prétends que la route est unie et facile.

— Sans doute.

— Il te paraît impossible alors qu'une chaise de poste puisse y verser!

— Mais...

— Réponds.

— Après cela, tout est possible.

— N'est-ce pas?

— Un accident est si vite arrivé.

— La nuit surtout.

— Comme vous dites.

— Tu me comprends.

— A merveille.

Le postillon cligna de l'œil pendant que le voyageur tirait de son porte-monnaie un louis tout neuf qu'il mettait dans la main de son interlocuteur.

— Voici des arrhes, dit ce dernier, le reste te sera remis après l'opération si elle s'effectue convenablement.

— Mais... l'autre, fit le postillon en faisant disparaître la pièce de vingt francs dans sa poche.

— Quel autre?

(A suivre.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Atelier de Reliure
 CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
 rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

Académie de Médecine
 « L'Eau mi-ferrugineuse, »
 « nérale d'acide, »
 « est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
 Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
 et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
 Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
 boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	45 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **L'ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

GUERRE
 AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
 en faisant usage constant de la




Plus de maux de tête

C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
 mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
 tier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON
 FLEURISTE
 Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'E-
 glise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux
 en verre et Fournitures pour fleurs ;
 Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; Galons
 et devant d'autel brodé or.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 Recueil Littéraire et Illustré
 paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et
 un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
 Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50.
 Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang
 parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains
 ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs ar-
 tistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente
 Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
 id. par la poste..... 4 fr.

BUTEAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LE TÉLÉGRAPHE
 SEUL JOURNAL
 QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES
 Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :
 Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres.
 Les dernières Nouvelles politiques. Les informations pari-
 siennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.
 L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chanbre
 rend le **TÉLÉGRAPHE** un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires
 4 mois, 4 fr. ; — 3 mois, 12 fr. ; — 6 mois, 24 fr. ; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

ÉDITION A 2 FRANCS
VICTOR HUGO
HISTOIRE D'UN CRIME
 — DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE | DEUXIÈME JOURNÉE
LE GUET-APENS | **LA LUTTE**

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET LA TOILETTE DE PARIS.
 LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES
 JOURNAUX DE MODES.
 Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable
 de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont
 l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. **La Toilette de Paris** ne pa-
 rait qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles
 sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant
 et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes,**
lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des
 véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION. | DEUXIÈME ÉDITION
 Comprendant par livraison mensuelle : | Comprendant : Outre les éléments de la
 Un numéro de huit pages grand format, | première édition, un patron découpé en
 orné d'un grand nombre de dessins, une | grandeur naturelle, d'une des toilettes re-
 gravure colorisée et une feuille de patrons | présentées par les gravures.
 imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS | UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour
 moins d'une année.
 Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de
 M. le directeur de **la Toilette de Paris**.
 Un *numéro spécimen* est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande
 par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de **La Toilette de Pa-**
ris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

AVIS
CONTOU
 BOULANGER
 A CAHORS, RUE ST-JAMES
 A l'honneur d'informer le Public
 qu'à partir du 23 Septembre il fera
 des **coques** tous les Dimanches,

Offre d'Agence
 Dans chaque commune de France,
 pour un article facile, pouvant rap-
 porter 1,000 francs par an sans rien
 changer à ses habitudes. — S'adres-
 ser *franco* à M. Sanglard, 14, rue
 Rambuteau, à Paris. Joindre un tim-
 bre pour recevoir *franco* instructions
 et prix courants.

PIANOS ET HARMONIUMS
 DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
 A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
 HARMONIUMS. | PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,
 Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
 Loi du 11 Novem-
 bre 1869
 et du
GUANO DISSOUS
 DU PÉROU
 Convention
 du 15
 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
 Cherbourg, chez M. Ernest LAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, FORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
 Melun, chez M. LE BARRÉ.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
 St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

Bottelage de Foins et Fourrages
 S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE,
 domicilié à Puy-l'Evêque, qui se ren-
 dra dans toutes les communes où on
 voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet.
 Les frais de poste pour commandes
 restent à sa charge.

TABLEAU DES DISTANCES
 nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
 De chaque Commune du Département du Lot
 aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
 et du Département, dressé en exécution de
 l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
 PRIX : 1 FRANC.
 Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC
 FLEURISTE A CAHORS
 Magasin maison IZARN, juge, boulevard
 Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ;
 Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ;
 Globes garnis et non garnis ; Couronnes
 nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Four-
 nitures pour fleurs ; Papiers de toutes
 couleurs.
 Grand assortiment de Vases en porce-
 laine et Flambeaux. Sujets religieux.
 Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes
 vénitienes.